

Rétrospective en **procédure administrative et fédérale** | 2018

Tobias Sievert

Janvier 2018 | Décembre 2018

ATF 144 I 43

La qualité d'un député pour recourir contre un acte législatif adopté par le Grand Conseil

Un membre d'une autorité est habilité à recourir contre un acte législatif s'il est potentiellement touché par l'acte en question, et ce indépendamment du fait que le recourant soit lui-même membre de l'autorité ayant voté la loi en question (TS). www.lawinside.ch/545/

ATF 144 II 29

La transmission de données concernant les employés de banque, les notaires et les avocats à l'IRS américain

Dans le cadre de l'assistance administrative internationale, les noms des employés de banque et de tout avocat/notaire, ainsi que les données permettant de les identifier, doivent en principe être caviardés avant toute transmission des informations au fisc américain (MHS). www.lawinside.ch/556/

ATF 144 II 218

Une tâche fédérale au sens de l'art. 2 LPN ne doit pas nécessairement avoir un rattachement dans l'espace

La reconnaissance d'une tâche fédérale au sens de l'art. 2 LPN ne suppose pas que l'activité en question ait un certain rattachement dans l'espace (« Raumbezug »). Il suffit que la tâche fédérale soit en rapport avec la protection de la nature et du patrimoine. Les associations de protection de la nature peuvent donc se voir reconnaître la qualité de partie à une procédure de réexamen de l'homologation de produits phytosanitaires (art. 29 OPPh) sur la base du droit de recours de l'art. 12 LPN (art. 6, 48 al. 2 PA) (CJ). www.lawinside.ch/581/

ATF 144 III 310

Le refus d'inscription au registre foncier, une affaire patrimoniale ?

L'exigence de la valeur litigieuse minimale (art. 74 LTF) s'applique à l'ensemble des décisions soumises au recours en matière civile qui constituent des affaires pécuniaires, y compris aux matières relevant matériellement du droit public. Cette exigence s'applique notamment au recours contre le refus d'inscription au registre foncier. Par ailleurs, un droit d'habitation sous condition suspensive ne peut être inscrit au registre foncier qu'une fois la condition réalisée (EJG). www.lawinside.ch/617/

ATF 144 II 376

La compétence décisionnelle de l'exploitant d'aéroport

L'exploitant d'aéroport dispose d'un pouvoir décisionnel pour assurer l'habilitation du personnel actif dans des zones à accès réglementé sur le site. En particulier, le retrait par l'exploitant de l'aéroport d'une carte d'identité aéroportuaire d'un membre du personnel s'analyse comme une décision administrative sujette à recours (TS). www.lawinside.ch/657/

ATF 144 II 233

La protection juridique contre la campagne d'affichage "LOVE LIFE"

Les actes matériels généraux et abstraits tels que des campagnes d'information officielles sont compris dans la notion d'actes de l'art. 25a PA. La délimitation de la protection juridique a lieu par l'examen d'un critère lié à l'acte (touche aux droits et obligations) et d'un critère lié au sujet de la requête (dispose d'un intérêt digne de protection). Il doit exister un rapport de causalité adéquate entre l'acte et le fait que le droit soit touché. En l'espèce, une campagne de prévention du VIH représentant des couples dans des positions intimes ne touche pas à la protection particulière des enfants et des jeunes (art. 11 Cst.). Le domaine de protection de l'art. 11 Cst. doit en effet tenir compte du contexte social. Or, la campagne ne contient pas de représentations pornographiques, ni de représentations sexualisées ou érotiques allant au-delà de celles auxquelles les enfants et les jeunes sont quotidiennement confrontés (CJ). www.lawinside.ch/663/

Proposition de citation : TOBIAS SIEVERT, Rétrospective en procédure administrative et fédérale 2018, www.lawinside.ch/paltf18.pdf

Lien de téléchargement : www.lawinside.ch/paltf18.pdf